



Province de Québec
Municipalité de Marsoui

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Marsoui, tenue le cinquième jour de février deux-mille-vingt-quatre, à 19 h, à la salle du Conseil situé au 1 rue de l'Église, à Marsoui.

Sont présents : M^{me} Renée Gasse, maire et les conseillers suivants : M. Renaud Pelletier, M. Jean-Sébastien Gagné, M. Richard Gagné, M. Donald Mimeault, Mme Joannie Dion et M. Dario Jean. Est également présente, M^{me} Anne Sohier, directrice générale/greffière-trésorière.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19h par M^{me} Renée Gasse, maire de Marsoui. M^{me} Anne Sohier, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

Résolution 24-02-12

Mme le Maire Renée Gasse fait la lecture de l'ordre du jour qui est accepté par **M. Dario Jean** et résolu à l'unanimité.

Résolution 24-02-13

Il est proposé par M. Renaud Pelletier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 8 janvier 2024.

Résolution 24-02-14

Il est proposé par M. Donald Mimeault et résolu à l'unanimité d'approuver le sommaire des comptes payés pour un montant de 51,547.51. \$ et celui des comptes à payer pour la somme de 41,472.52\$.

AFFAIRES NOUVELLES

Résolution 24-02-15

A) Arrérages de taxes 2023 :

Considérant le dépôt de la liste des contribuables de la Municipalité de Marsoui n'ayant pas acquitté leur compte de taxe pour l'année 2023 dû au 31 décembre 2023, en conséquence, **il est proposé par Mme Joannie Dion** et résolu à l'unanimité que le conseil avisera par lettre les personnes endettées envers la Municipalité de Marsoui qu'ils ont jusqu'au 15 mars 2024 pour acquitter leur compte de taxes. Après cette date, la Municipalité de Marsoui, en vertu des articles 1022 à 1056 du Code municipal du Québec, entreprendra la procédure de la vente des immeubles pour défaut de paiement.

Résolution 24-02-16

B) Dépôt procès-verbal du CCU : Il est proposé par M. Jean-Sébastien et résolu à l'unanimité d'approuver le dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la rencontre publique du 22 janvier dernier, concernant le projet de citation de l'église de Marsoui à titre de bien patrimonial.

Résolution 24-02-17

C) Adhésion URLS : **Il est proposé par M. Donald Mimeault** et unanimement résolu d'adhérer à l'Unité régionale loisir et sport pour l'année 2024. Coûts : \$85.

Résolution 24-02-18

D) Il est proposé par M. Richard Gagné et unanimement résolu de faire l'achat de couteaux pour le chargeur auprès de Brandt aux coûts de 663.38\$.

Résolution 24-02-19

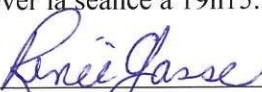
E) Il est proposé par **M. Dario Jean** et résolu à l'unanimité d'accepter la demande faite par Ressources naturelles du Canada pour l'installation d'un système d'alarme sismique sur notre territoire.

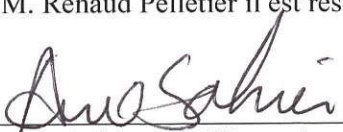
PÉRIODE DE QUESTION :

Différentes questions et /ou commentaires provenant de l'assistance furent répondues.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Renaud Pelletier il est résolu de lever la séance à 19h15.


Renée Gasse, Maire


Anne Sohier Greffière-trésorière

Je, Renée Gasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.